

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN433

présenté par

M. Saintoul, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre-noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« Conformément aux objectifs d'adaptation aux enjeux des nouveaux espaces de conflictualité, la France organise la relocalisation des données sur le territoire national, dans des serveurs relevant du droit français. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition est issue du rapport des députés Aurélien Saintoul et Lysiane Métayer sur la maîtrise des fonds marins. Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NUPES souhaite rappeler la nécessité de protéger les centres de stockage de données et préconise leurs relocalisations sur le territoire national. En effet, 80 % des espaces de stockage des données françaises sont, à l'heure actuelle, aux États-Unis d'Amérique. Les ponts entre le territoire national et les centres de données sont les câbles sous-marins de télécommunication. Ces câbles et les centres de données sont désormais aussi stratégiques que des pipelines et des puits de pétrole. Pourtant, la sécurité des câbles n'est pas garantie et ne peut l'être pour des raisons techniques : comment surveiller nos câbles sous-marins en Atlantique en permanence d'une quelconque

attaque ? Comme le disent les spécialistes, la protection active des câbles est illusoire. La relocalisation est le moyen le plus expédient pour garantir notre autonomie dans ce domaine.